



Le contexte de la réforme politique et son impact sur l'action politique : le cas de la Tunisie et l'Algérie The context of political reform and its impact on political action: the case of Tunisia and Algeria

Amina Serir abdallah*

Faculté de Droit et Science politique
Université M'Hamed Bougara de Boumerdès,
(Algérie)
a.serir-abdallah@univ-boumerdes.dz

Date de reception: 15/ 01/2023

Date d'acceptation: 27/02/2023

Date de publication: 2023 /03 /19

Résumé :

L'étude vise à analyser les nouvelles réformes politiques qui ont suivi les événements survenus en Algérie et en Tunisie en termes de demandes populaires de changement. La recherche tente alors de mener une lecture analytique de ces mécanismes de cette modification politique, qui a affecté les structures politiques de l'État et a donné un ensemble de garanties pour rétablir l'équilibre autoritaire et établir les paramètres d'un système politique rationnel. Enfin, nous avons conclu que l'atteinte des objectifs de réforme politique en Algérie et en Tunisie nécessite une volonté politique d'impliquer le citoyen et la société dans la gestion de l'État.

Mots clés: État, réforme politique, système politique, institutions politiques, revendications populaires.

Abstract:

The study is an attempt to explain the new political reforms that followed the events of Algeria and Tunisia in terms of popular demands for change. Then conducting an analytical reading of the mechanisms of this political adjustment, which affected the political structures of the state and gave a set of guarantees for restoring the authoritarian balance and consolidating the rules of the rational political system. Finally, we concluded that achieving the goals of political reform in Algeria and Tunisia requires a political will to involve the citizen and society in managing the state.

Keywords: State, political reform, political system, political institutions, popular demands

* Auteur correspondant ☐



Introduction :

Les pays maghrébins connaissent des tentatives de réformes politiques pour réajuster le mode de gouvernance et modifier leurs constitutions conformément aux exigences de transition démocratique et de consécration des principes de bonne gouvernance, et de soutien à la stabilité politique dans la société, mais la réforme des institutions politiques est venue avec l'introduction d'un ensemble de lois qui ont changé leurs constitutions et produit des systèmes avec une interface de gouvernance démocratique, mais elles ont rencontré des problèmes dans les mécanismes d'application de la démocratie, ce qui a conduit à la propagation de la pauvreté et du chômage et la corruption financière, et le déclin de la légitimité du système politique. Ces données ont conduit à une explosion majeure en Tunisie appelée la "révolution", et un mouvement pacifique en Algérie a conduit à un changement de régime et à un retour sur la voie de la réforme démocratique où l'initiative de réforme politique est devenue l'expression du besoin du système politique algérien et tunisien pour s'adapter aux variables de l'environnement interne et aux pressions de l'environnement externe après que les dirigeants politiques ont réalisé l'importance de s'engager sur la voie de la réforme politique, parallèlement au consensus parmi les élites politiques pour prendre des mesures de réforme, et aux revendications du peuple sur la nécessité d'un changement politique et d'une rupture avec les régimes autoritaires, et depuis la crédibilité de la réforme dépend de la volonté sérieuse de changer les choses et de les rectifier en profondeur, l'État s'est tourné vers le processus de réforme politique algérien et tunisien pour répondre aux revendications du mouvement et des citoyens, en choisissant des méthodes appropriées et efficaces pour concrétiser les plans et programmes de développement.

L'importance du sujet apparaît, dans son rapport à la variable de la réforme politique et ses mécanismes liés à la démocratisation des systèmes politiques en Algérie et en Tunisie, et les éléments les plus importants qui ont été mentionnés dans les revendications populaires de la révolution et du mouvement populaire. De là, le problème de recherche se pose : Quels sont les mécanismes politiques les plus importants pour la réforme de l'État en Algérie et en Tunisie ?

Les objectifs de recherche se concentrent sur les points suivants :

- Identifier les mesures les plus importantes de la réforme politique en Algérie et en Tunisie.
- Analyser les aspects de convergence entre les processus de réformes politiques en Algérie et en Tunisie.



LA PREMIER PARTIE : Réforme politique : une introduction conceptuelle

La réforme fait partie des termes les plus importants qui sont devenus très nécessaire dans les études politiques, et toutes les sociétés s'accordent sur sa nécessité. Nous définirons d'abord le concept de réforme, puis le concept de réforme politique.

CHAPITRE 1 : Concept de réforme

Linguistiquement : Reforme en anglais, selon le dictionnaire d' Oxford, est tiré des verbes (corriger, améliorer, affiner) et sa source est (correct, improve, refine)¹. En langue française la Réforme est un changement de caractère profond, radical apporté à quelque chose, en particulier à une institution, et visant à améliorer son fonctionnement². En langue arabe, on trouve la réforme dans « Mokhtar al-Sihah » le contraire de la corruption, et (al-Salah) la source de la réconciliation et sulh : convention et réconciliation³, et dans le dictionnaire intermédiaire, le mot : Reforme est dérivé de (réconciliation)⁴.

Conventionnellement: Les écrivains et les chercheurs l'ont défini dans plusieurs définitions, et aucune d'entre elles n'était exhaustive et prohibitive, et nous en mentionnons ici quelques –une : Burhan Ghalioun estime que : « La réforme ne signifie rien d'autre qu'un retour à l'application de l'État de droit, l'abolition des privilèges et préférences, la généralisation de la règle de transparence, d'efficacité et de responsabilité, et le respect des personnes sans menacer la fondements sur lesquels il repose »⁵.

Selon cette définition, il y a trois principes dans la réalisation du processus de réforme, qui constituent la source du pouvoir qu'il transmet aux peuples et aux sociétés. Ce sont⁶ :

- ✓ Substituer l'Etat de droit à l'autorité des services de sécurité.
- ✓ Norme d'efficacité.
- ✓ Principe de responsabilité.

Encyclopédie de la politique définit la réforme comme suit : «Une modification ou un développement non radical de la forme du gouvernement ou des relations sociales sans préjudice de leurs fondements, et la réforme, à la différence de la révolution, n'est rien d'autre qu'une amélioration du système politique et social existant sans préjudice aux fondements de ce système, délabré et est généralement utilisé pour empêcher ou retarder la révolution»⁷.

Réformer signifie donc passer d'une situation corrompue à une bonne, dans le sens où il s'agit de passer d'une situation caractérisée par la stagnation à une autre



meilleure. Nous concluons que la multiplicité des définitions qui traitaient du concept de réforme, due à la différenciation idéologique et cognitive, où l'intention du mot Réforme est toujours procédurale, c'est-à-dire la transition et la transformation d'un environnement caractérisé par la nature de l'immobilité à un tenter d'atteindre des conditions de développement, d'évolution et de modernisation, ce qui s'est exprimé dans les études universitaires par le réformisme⁸.

Par conséquent, la réforme en tant que concept théorique: elle exprime un ensemble de pratiques conduisant à la modernisation de la performance de l'État en tant qu'appareil administratif, politique et économique dans certains domaines de la vie qui connaissent des cas de déclin et de crise et se reflètent dans la crédibilité et la légitimité du système politique, ce qui nécessite une intervention de réforme radicale qui reconnecte les citoyens avec leur État, mais il existe de nombreuses visions Considérez la réforme comme:⁹

1- Un processus de changement radical visant à éliminer définitivement les causes de la crise et à les remplacer par de nouveaux centres qui produisent de nouvelles valeurs différentes dans la forme et le contenu de ce qui prévalait auparavant.

2- Un autre groupe l'a considéré comme un processus de transformation qui ne s'écarte pas du rôle de préservation de l'idéologie et de la politique de tout régime, car le changement et la transformation ne peuvent être autorisés que dans des cas qui n'affectent pas les intérêts des élites dirigeantes, en particulier dans les États et les régimes totalitaires.

3- Différentes approches de la réforme selon les doctrines politiques: comme le marxisme, qui considérerait l'idée comme une tromperie bourgeoise qui ne réalise que des intérêts circonstanciels et limités des classes laborieuses, puis les conditions qui ont fait l'objet de la réforme et la stagnation reviennent (la conception marxiste présente une approche intellectuelle selon laquelle les élites font des concessions en échange de leur survie, mais l'école libérale se concentre sur les aspects matériels du processus de réforme.

CHAPITRE 2 : La réforme politique et ses motivations

La réforme politique est la création d'un outil efficace d'amélioration et de développement, et un processus qui se déroule au sein du système existant, selon ses mécanismes et sans préjudice de ses fondements, afin d'éviter une explosion de la situation. Il s'agit plutôt d'une mesure préventive prise par les systèmes politiques pour éviter la révolution ou les protestations qui pourraient conduire à des changements radicaux dans la structure du système de gouvernement.



Le contexte de la réforme politique et son impact sur l'action politique : le cas de la Tunisie et l'Algérie

A partir des années 90 du XXe siècle, un changement est intervenu dans le contenu du terme réforme politique, comme Gerado L. Munck a déclaré que la réforme peut être considérée comme un changement radical ou graduel des modèles et des comportements existant au cours d'une période de temps spécifique sur un groupe humain, la réforme peut être progressive et prendre une nature radicale, car elle ne se limite pas seulement aux structures et aux institutions, mais comprend également des modèles et des comportements, pour Samuel Huntington, la réforme politique est un changement des comportements traditionnels, la diffusion des moyens de communication et d'éducation, et l'élargissement des allégeances, de sorte qu'elle transcende le cadre de la famille, du village et de la tribu pour atteindre la nation, et la sécularisation de la vie publique, la rationalisation des structures de pouvoir, le renforcement des organisations fonctionnellement spécialisées, le remplacement des mesures de favoritisme par des mesures de compétence, et le soutien d'une répartition plus équitable des ressources physiques et symboliques¹⁰.

Compte tenu de l'importance de la réforme politique démocratique, celle-ci est considérée comme l'un des principaux points d'entrée pour la construction de la légitimité démocratique, et la réforme politique est liée à trois aspects¹¹ :

Le passage d'un système politique fermé à un système politique ouvert, et le passage de la légitimité traditionnelle à la légitimité politique moderne, puis le passage d'une vie politique fondée sur la violence à une autre fondée sur la compétition politique apaisée et démocratique. C'est des conditions que les régimes maghrébins doivent prendre en compte pour une véritable réforme politique démocratique, et elles sont généralement un préalable à la construction de la légitimité démocratique, à travers laquelle ils diffusent une culture politique démocratique qui réalise l'équation représentée par le soutien confiance entre le citoyen et le système politique, et consacrant le droit du citoyen à prendre le pouvoir et à participer à la correction de ses orientations¹². L'idée de réforme politique est basée sur la nécessité d'appliquer les normes, règles et accords internationaux que les organisations internationales et les pactes ont élaborés (tels que les principes des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils politiques, la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention américaine des droits de l'homme et la Charte africaine...), qui confirment la nécessité de parvenir à la participation politique, d'instaurer la justice et l'État de droit, de lutter contre la corruption et de mettre l'accent sur la démocratie comme fondement de la bonne gouvernance, comme le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a été créé en septembre 2005.



Parallèlement à ces initiatives internationales, une série de conférences arabes se sont tenues dans le but de mener des réformes dans la région (comme la Déclaration de Sana'a de 2004, la Déclaration de Doha pour la démocratie et la réforme de 2004)¹³, et selon les changements internes et mondiaux liés à l'évolution des rôles de l'État et à l'émergence des institutions de la société civile, les systèmes doivent reformuler la relation entre l'État et ses citoyens, une formulation qui changerait le rôle de l'État dans le processus de développement c'est-à-dire la nécessité de redistribuer les rôles entre la société et l'État dans son ensemble, et rétablir l'ordre public, et aménager une nouvelle équation dans le rapport de l'État à la société afin de corriger l'équation de la légitimité politique¹⁴. Il est certain que l'État est devenu une unité au sein d'un réseau de relations et d'unités multiples, ce qui lui impose la nécessité de créer un partenariat communautaire auquel la société civile contribue, y compris les associations, les partis politiques, les syndicats et les organisations civiles qui œuvrent pour activer le rôle de surveillance des activités de l'État et évaluer les différents processus qui sont les résultats du système politique, ce qui contribue à la création de la crédibilité dépend du travail du gouvernement à l'intérieur et à l'extérieur, et donne à l'État une plus grande crédibilité dans son environnement international.

Malgré les efforts des pays sous-développés et leurs tentatives de réforme, y compris les pays arabes et maghrébins, ils ont connu de nombreux changements depuis la fin de la guerre froide, l'émergence de l'unipolarité et le contrôle des organisations internationales sur le système international. Ils sont contraints de prendre en compte les exigences de réforme politique de leurs systèmes politiques en raison de la mondialisation politique et économique à tous les niveaux. Nous le résumons ci-dessous¹⁵ :

- La transition de la démocratie représentative et centrale à la démocratie participative et décentralisée Les mécanismes de la démocratie électronique interactive offrent plusieurs nouvelles opportunités pour renforcer la démocratie participative, y compris la transition de la démocratie de la société industrielle à la démocratie de la société post-industrielle.
- Transformer les modes de gestion du territoire national de modes centralisés à des modes décentralisés, et d'une organisation hiérarchique rigide à une organisation dynamique en réseau interactif.
- Le développement des rôles et des fonctions de la société civile au niveau national et international, et l'intérêt croissant pour la participation politique au niveau local, national et mondial.
- Adopter le principe de bonne gouvernance, de transparence et d'intégrité politique dans la gestion des affaires publiques et le



développement des ressources économiques loin du népotisme, de la corruption, du favoritisme et de l'ambiguïté.

- Augmenter le degré de politisation de larges cercles de personnes après un long monopole du champ politique par les politiciens, des méthodes secrètes dans la gestion des affaires publiques, et l'exposition de nombre de leurs pratiques à travers les sites Internet et les chaînes satellitaires.

LA DEUXIEME PARTIE : Dimensions des réformes politiques en Algérie et Tunisie

Il existe de nombreux processus de réforme politique en Tunisie et en Algérie. Les initiatives de réforme ont commencé au milieu des années quatre-vingt du siècle dernier à la suite de pressions externes, comme elles étaient dues à des facteurs internes au début du siècle actuel, où les plus importants des réformes sont apparues en reformulant les règles du processus politique, et en instaurant une sorte d'équilibre dans le système politique par le biais d'amendements au constitutionnalisme et au contrôle de la pratique politique avec de nouveaux cadres.

CHAPITRE 1 : Analyse des nouvelles méthodes de réforme politique en Tunisie

La "révolution" populaire éclate en Tunisie le 17 décembre 2010 en solidarité avec le jeune homme, Mohamed Bouazizi, qui s'est immolé par le feu. Le mouvement populaire a réussi à renverser l'ancien président Zine el Abidine Ben Ali, resté au pouvoir pendant 23 ans. Il a quitté la Tunisie le 14 janvier 2011. Un mandat d'arrêt a été émis contre lui par l'Organisation internationale de police criminelle le 26 janvier 2011. Plusieurs raisons et facteurs ont convergé pour le déclenchement du soulèvement populaire tunisien lié à la détérioration de la situation politique, économique et sociale en Tunisie.

A- Facteurs politiques: Les motifs politiques les plus importants sont les suivants :

- Renforcement du pouvoir individuel de la période Bourguiba à l'ère Zine el Abidine Ben Ali.
- Exacerbation de la répression de la liberté d'expression, de la presse, de la bureaucratie, propagation de la corruption et de l'enrichissement illégal de la famille régnante et de ses proches.
- Violer la souveraineté populaire et faire des élections un simulacre de processus pour renouveler la légitimité du régime de Ben Ali.



- Suppression des partis politiques, des associations et des organisations, et domestication du mouvement syndical autour de l'Union générale tunisienne du travail et de la plupart des organisations professionnelles dans des structures vides qui suivent les ordres de l'ancien président¹⁶.

B- Facteurs économiques et sociales : elles sont les suivantes:

- La pauvreté et la marginalisation des zones rurales, qui ont entraîné la détérioration du pouvoir d'achat de l'individu en raison des prix élevés.
- Inflation et déficit de la balance commerciale dus à la hausse des importations et à la baisse des exportations.
- L'exacerbation du chômage due à la politique de "flexibilité de l'emploi" et à la révision du Code du travail, qui a facilité les expulsions massives de travailleurs.
- La privatisation et le monopole des capitaux étrangers sur 75% de ses revenus, ce qui a rendu difficile pour les Tunisiens le contrôle de leur richesse et des biens de leur pays.
- La détérioration des services sociaux comme l'un des principaux résultats de la politique économique de Ben Ali en application des recommandations de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international visant à réduire le volume des financements publics destinés aux secteurs de la santé, de l'éducation, des transports et du logement.

Les réformes politiques les plus importantes incluses dans la constitution tunisienne sont le chapitre sur les droits et libertés, similaire au droit à la santé, au droit à un environnement sain et au droit à la vie, qui a été déclaré au chapitre 22 qu'il est "sacré" et ne peuvent être touchés que dans des cas extrêmes réglementés par la loi. Le chapitre 49 comprenait également la phrase "Aucun amendement ne peut porter atteinte aux acquis des droits de l'homme et des libertés garantis dans la présente constitution". Le troisième chapitre concerne le pouvoir législatif et la manière dont le peuple l'exerce par l'intermédiaire de leurs représentants à la Chambre des représentants, en plus d'expliquer les fonctions législatives et de contrôle du Conseil, tandis que le chapitre quatre clarifie les rôles de l'autorité exécutive (le président de la République et le chef du gouvernement) et leurs pouvoirs. La présidence de la république ne peut être occupée plus de deux mandats complets, liés ou séparés, et "aucun amendement ne peut porter atteinte au nombre de mandats présidentiels et les prolonger par augmentation.". Le chapitre quatre-vingt-quatorze indique qu'il "exerce le pouvoir d'arrangement général", le chapitre quatre-vingt-treize fait référence au le chef du gouvernement qu'est le premier ministre, et considérant que le gouvernement est responsable devant l'Assemblée des représentants du peuple, qui lui accorde la confiance à la majorité



Le contexte de la réforme politique et son impact sur l'action politique : le cas de la Tunisie et l'Algérie

absolue de ses membres, cette Assemblée a le pouvoir de retirer la confiance à lui ou à l'un de ses membres. ses membres de la même manière dans les conditions et modalités fixées par la loi quant à l'autorité judiciaire en tant qu'"autorité indépendante elle garantit la justice, la suprématie de la Constitution, l'Etat de droit et la protection des droits et libertés".

Selon la nouvelle constitution, le pouvoir judiciaire en Tunisie est divisé en deux parties : « le pouvoir judiciaire, administratif et financier » et la « cour constitutionnelle ». La première section est supervisée par un conseil supérieur de la magistrature qui jouit « d'une indépendance administrative et financière et d'une autogestion ».

Le chapitre six comprenait également un amendement concernant les organes constitutionnels indépendants, à savoir la Commission électorale qui s'occupe de la gestion et de l'organisation des élections et des référendums, la Commission de la communication audiovisuelle, qui entreprend l'amendement et le développement du secteur de la communication audiovisuelle, la Commission des droits de l'homme, qui veille au respect des libertés et des droits de l'homme, et la Commission du développement durable et des droits des générations futures, qui est une instance consultante qui exprime son avis sur les questions liées à son domaine de compétence, et l'Autorité de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, qui contribue politiques de bonne gouvernance, de prévention et de lutte contre la corruption et de promotion des principes de transparence, d'intégrité et de responsabilité¹⁷. Nous notons que les réformes qui ont affecté la constitution tunisienne sont devenues successives, surtout après avoir entraîné un changement de la scène politique dans le pays, et une nouvelle complication de la crise politique après l'organisation du référendum sur l'amendement de la constitution de 2014 le 25 juillet, 2022, dont les résultats ont conduit à une impasse politique après que l'opposition politique a estimé que le président tunisien Kais Saïed s'était octroyé de larges pouvoirs, notamment ceux liés à la préparation de projets d'amendements, et liés à son assistance dans un comité de réformes politiques qui serait organisé par le président ordre.

D'autre part, le Mouvement tunisien Ennahdha considère que la poursuite des mesures exceptionnelles pour une durée indéterminée est l'une des raisons de la paralysie des institutions gouvernementales en l'absence d'un gouvernement légitime, avec la suspension du parlement élu et la levée de l'immunité de ses députés, qui menace de démanteler l'État et exacerbe la crise économique, financière et sociale, depuis son accession à la présidence de la République, Kais Saïed a montré qu'il était résolu à faire prévaloir sa vision de l'ordre constitutionnel et politique, en dépit de la présence d'adversaires politiques bien décidés à le marginaliser. se saisissant de la forte dégradation de la situation

économique et sociale en Tunisie, il a proclamé l'état d'exception le 25 juillet 2021, au nom de la volonté populaire et de la légitimité supérieure de la révolution tunisienne qu'il prétend incarner, pour reprendre son slogan de la campagne présidentielle de 2019, il procède à un détricotage méthodique des institutions de la démocratie représentative établies par la Constitution de 2014¹⁸.

Parmi les caractéristiques les plus importantes de la politique horizontale et verticale proposée par le président tunisien Kais Saïed figure l'octroi d'outils au peuple qui lui permettent de mettre en œuvre sa volonté sur la base d'un mécanisme institutionnel à plusieurs niveaux¹⁹ :

1- Le premier niveau : la mise en place de conseils locaux dans chaque délégation, dont les membres sont élus - après avoir été désignés initialement par un nombre égal d'électeurs et d'électrices - au suffrage à la majorité individuelle avec un mandat révocable, entreprendre l'élaboration d'un projet de plan de développement économique, social et culturel lors des ateliers.

2- Le deuxième niveau : la mise en place de conseils régionaux composés de directeurs de départements régionaux (sans droit de vote) et d'un membre tiré au sort parmi tous les conseils locaux. Ces conseils seront chargés au niveau de l'Etat de synthétiser les projets qui ont été formulés localement.

3- Le troisième niveau : sélection par tirage au sort d'un représentant de chaque conseil local, pour devenir membre du Conseil National Législatif. le rôle des membres du « parlement » est de synthétiser et d'approuver la législation qui permet aux conseils régionaux et locaux de mettre en œuvre leurs programmes de développement.

Avec cette formulation, ce projet politico-institutionnel s'organise autour de la décentralisation du seul pouvoir législatif, et puisque seul le pouvoir exécutif possède des données et des statistiques publiques, est donc en mesure d'évaluer les priorités qui doivent être confirmées dans le fonctionnement de l'État, une telle structure conduit à accorder une autorité effective aux exécutifs locaux et régionaux d'une part, et à l'exécutif national d'autre part, neutralisant ainsi la sphère politique nationale en limitant la politique aux affaires locales, et en niant l'existence d'intérêts et de projets économiques et sociaux nationaux concurrents, Ainsi, les réformes politiques tunisiennes, bien qu'elles connaissent un stade avancé de processus de construction de la coordination pour soutenir le projet démocratique, sont encore entourées de problèmes représentés par²⁰ :

- Le consensus entre ses partis politiques ne donne pas l'adhésion populaire au processus de réforme.
- Il existe encore un grand écart entre les citoyens tunisiens, basé sur la géographie et le statut politique et social.



- Des réformes difficiles, telles que la réduction de l'emploi dans le secteur public, peuvent exacerber les tensions sociales et politiques.

CHAPITRE 2 : Les mécanismes de la nouvelle réforme politique en Algérie : une analyse comparative

Le travail a commencé immédiatement après l'indépendance en dessinant les traits et la nature du système de gouvernement de l'État algérien. La constitution de 1963 a défini les objectifs fondamentaux de l'État algérien démocratique populaire en défendant les éléments de la souveraineté nationale pour assurer l'indépendance nationale, et en soulignant que le peuple est propriétaire de cette souveraineté qui l'exerce dans le cadre d'une démocratie socialiste²¹. Par ses représentants au sein d'un Conseil national, nommés par le Front de libération nationale, élus au suffrage générale et directe pendant cinq ans²². La constitution de 1963 a également mis l'accent sur la résistance à l'exploitation humaine sous toutes ses formes, la défense de la liberté et le respect de la dignité humaine en résistant à toute forme de discrimination par l'égalité des droits et des devoirs entre les sexes.

La suspension de la constitution de 1963²³, en raison de conflits internes entre les élites dirigeantes, bien que cette suspension ait été fondée sur l'article (59) de la Constitution de 1963, qui donne au président de la République le pouvoir de prendre des mesures exceptionnelles "pour protéger l'indépendance de la nation et les institutions de la République, et l'Assemblée nationale se réunit obligatoirement.». Cependant, elle outrepassa les dispositions des articles 71, 72, 73, 74 de la Constitution de 1963, qui attribuent l'initiative d'amender au Président de la République et à la majorité absolue des membres de l'Assemblée nationale, le projet de loi d'amendement est également soumis à l'approbation du peuple par voie de référendum, et dans le cas où il est approuvé par le peuple, il est promulgué par le Président de la République, et il est considéré comme loi constitutionnelle dans les huit jours qui suivent le référendum. Notons que toutes ces étapes qui étaient définies par la constitution ont été contournées par le Président de la République. Ainsi, suspendre la constitution de 1963 de cette manière anticonstitutionnelle a contribué à créer une scène dans laquelle la constitution semble soumise au consensus politique et idéologique de l'élite dirigeante. Cela est plus évident dans l'abolition de la constitution de 1963 après le coup d'État du 19 juin 1965, et le remplacement de la constitution par l'ordonnance du 10 juillet 1965, et continuer à appliquer les dispositions du Pacte national jusqu'au référendum sur la soumission du texte de la constitution (conçu par un comité gouvernemental) à un référendum populaire le 19 novembre 1976.

Conformément à l'ordonnance n° 76-97, la deuxième constitution de l'Algérie a été promulguée après l'approbation du peuple, il convient de mentionner que la



constitution de 1976 a confirmé l'adhésion au système démocratique dans le cadre des principes et objectifs socialistes que le parti et l'État entreprend la tâche d'accomplir²⁴, et que le peuple est propriétaire de la souveraineté qui l'exerce par voie de référendum, ou par l'intermédiaire de ses représentants élus, et pour cela nous concluons qu'il existe une convergence théorique entre la constitution de 1963 et la constitution de 1976 dans certains articles qui consacrent les principes de la société tels que la langue, l'islam, l'arabisme, l'approche socialiste, le parti unique, l'organisation des pouvoirs et l'élection du Président de la République et du Conseil au suffrage direct, avec droits et devoirs soumis aux dispositions de la loi inscrit dans la Constitution. Cependant, l'intense conflit de pouvoir a affecté négativement la stabilité des constitutions de 1963 et 1976, de sorte que la nature idéologique et politique a prévalu sur leurs articles, en particulier en ce qui concerne la constitution de 1976, qui a soumis la politique et les lois de l'État à une source fondamentale, qui est la Charte nationale, l'article (06) stipulant que « La Charte nationale est une référence fondamentale pour toute interprétation des dispositions de la Constitution »²⁵. Ainsi, on peut dire que la période de l'unilatéralisme n'a pas connu l'instauration juridique de l'État de droit au sens où ce critère renvoie au sein des exigences de la bonne gouvernance, car le système politique et sa légitimité révolutionnaire ont soumis le droit à des principes idéologiques cela a conduit à la déviation de la constitution avec ses articles pour les incarner selon ce que le régime en place dicte de sa philosophie unilatérale comme la meilleure, et le mode de gouvernance le plus approprié, et c'est ce que l'on constate dans les amendements répétés en 1980²⁶, le premier amendement concernait les articles relatifs au pouvoir exécutif et au renforcement de l'appareil exécutif, quant au deuxième amendement, il visait également à préserver les pouvoirs du Président de la République et du mouvement réformiste en modifiant l'article (100) du constitution, qui prévoyait la mise en place d'un conseil de responsabilisation chargé de contrôler les finances de l'État, du parti et des collectivités locales, ainsi que des institutions socialistes de toutes sortes, dans le but de soutenir les programmes et plans proposés par l'aile réformiste du Front de libération nationale, dirigée par le président Chadli Bendjedid.

Et selon les conditions intérieures et extérieures, l'Algérie est entrée dans une nouvelle phase marquée par l'ouverture politique et économique, il a donc fallu que cette transformation s'accompagne d'une réforme constitutionnelle dans la lignée des lois promulguées dans les années quatre-vingt, donc la constitution du 23 février , 1989 est venue appuyer par ses lois l'orientation vers l'économie de marché et le pluralisme politique, en présentant les règles juridiques L'organisation juridique des trois pouvoirs et déterminer ses pouvoirs. en réponse aux exigences de la situation exceptionnelle qu'a traversée l'Algérie après la suspension du



processus électoral, l'imposition de l'état d'urgence et le vide institutionnel, la constitution du 28 novembre 1996 a prévu des textes juridiques qui ont comblé les vides juridiques de la Constitution de 1989 en termes de définition des droits et libertés, d'organisation des pouvoirs et de correction du contenu des partis et des systèmes électoraux, conformément à la politique de concorde civile, l'amendement constitutionnel du 10 avril 2002 a introduit l'article (03) bis, qui considérerait la langue amazighe comme langue nationale comme une étape vers l'approfondissement du ralliement national autour de ce projet et la consolidation de l'identité nationale, l'idée d'Etat de droit en Algérie est liée au confinement des constitutions et des amendements constitutionnels avec des procédures légales qui garantissent le cadre constitutionnel et donc la légitimité des politiques de réforme émises par les institutions politiques, ce qui nécessite d'adapter le cadre juridique texte au changement dans l'élaboration des politiques publiques selon la perspective des décideurs à chaque étape, et cela est évident à travers les amendements de 2008, 2012, 2016 et le dernier amendement de 2020, qui portait sur les principes de bonne gouvernance à travers la promulgation de lois spéciales dans le domaine des droits et libertés, ainsi que la transparence, la responsabilité et les procédures pénales résultant de la violation de ces lois par les individus et les gouvernants. des amendements constitutionnels de 1996, puis de 2008, en passant par les réformes constitutionnelles de 2012, 2016, et enfin 2020. Les réformes les plus importantes entreprises par l'Algérie sont la levée de l'état d'urgence imposé par une ordonnance présidentielle du 9 février 1992, en raison de la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays, de la dissolution de l'Assemblée populaire nationale, des multiples crises (sécuritaire, politique et économique) et de l'octroi de larges pouvoirs à l'exécutif et aux services de sécurité, là où le Parlement, dans les deux chambres, a décidé à la majorité de lever l'état d'urgence avec la promulgation de la loi au Journal officiel n° 11-05 du 22 mars 2011 portant notamment sur la levée de l'état d'urgence, cette réalisation a permis un saut quantique remarquable dans le domaine des droits et libertés²⁷, Parmi les modifications les plus importantes contenues dans ces lois, nous mentionnons les suivantes²⁸ :

1- Réformer le système électoral : Quelques amendements y ont été apportés, représentés par l'augmentation du nombre de sièges à la chambre basse du parlement, et l'augmentation de la représentation des femmes (en exigeant l'existence d'un quota de femmes dans chaque liste. quant à l'amendement qui venue dans la loi organique relative au scrutin de 2021, elle comportait la condition de la parité entre les sexes. Dans les communes dont la population est égale ou supérieure à vingt mille habitants, « les listes présentées aux élections doivent, sous peine de rejeter la liste, respecter le principe de parité entre les femmes et les



hommes²⁹. En plus de donner des pouvoirs accrus au Comité national pour superviser les élections et son indépendance vis-à-vis du ministère de l'Intérieur, puisqu'il est composé de juges nommés par le président de la République, et qu'il s'agit d'un organe qui a le pouvoir de trancher les litiges impartialité et professionnalisme³⁰. tandis que La loi organique relative au système électoral a conféré au Conseil de l'Autorité nationale indépendante pour les élections le pouvoir d'exprimer son avis sur toutes les questions relatives aux projets de lois et règlements relatifs aux élections, mais cela reste dans le cadre de son rôle consultatif (suggestions et recommandations), d'autant plus que la fonction de l'Autorité nationale indépendante pour les élections est représentée dans la préparation, l'organisation, et le contrôle des processus électoraux et référendaires.

Le décideur en Algérie s'est également efforcé d'inscrire la question de la lutte contre la corruption dans le système électoral en empêchant la candidature aux conseils élus locaux ou parlementaires des personnes impliquées dans des affaires de corruption ou des actions suspectes, et étant donné qu'il est difficile de prouver cette condition , surtout si elle est indirecte, les formes restent dans la mesure dans laquelle cette réforme affecte les droits des personnes à se présenter aux élections. La focalisation de la réforme du système électoral sur la catégorie des jeunes peut être considérée comme l'un des ajouts fondamentaux les plus importants dont les résultats ont été connus dans le renouvellement des organes élus, la participation politique des jeunes et l'importance accordée à la compétence dans la représentation politique et parlementaire.

2- Confirmation du principe de la rotation de pouvoir et de la possibilité de créer de nouveaux partis politiques : selon les obstacles mis par le ministère de l'Intérieur aux procédures et conditions d'accréditation d'un parti politique le système politique a pu liquider la classe politique et partisane tout au long de la dernière décennie du XXe siècle, surtout après l'amendement constitutionnel de 1996, mais l'ouverture rapide du champ politique et l'activité partisane après 2008 ont suscité un large débat sur la question du système partisan, et s'il a vraiment été présenté comme "l'outil de modernisation le plus important dans le domaine politique, étant donné que le parti est une force décisive de modernisation dans toutes les sociétés contemporaines"³¹, ou le pouvoir politique est-il revenu à utiliser les nouveaux partis politique comme un nouveau médiateur pour asseoir la stabilité de sa nouvelle légitimité ? Cette question a des réponses différentes selon chaque échéance électorale campagnes électorales.

D'autre part, les réformes de 2020 ont développé des solutions à la question de la cohabitation en cas d'émergence d'une majorité parlementaire, puisque le projet de réforme reconnaissait la responsabilité politique du gouvernement devant



l'Assemblée populaire nationale, et distinguait deux hypothèses, comme il se proposait de diriger le gouvernement Par :

- un Premier ministre si les élections législatives aboutissent à une majorité présidentielle, c'est-à-dire la même majorité que Le Président de la République, qui est libre de choisir le Premier ministre sans consultation parlementaire, et lui confie le soin de proposer la formation du gouvernement et de préparer le plan d'action du gouvernement et de le soumettre à l'Assemblée populaire nationale pour approbation.

- Le gouvernement est dirigé par un Chef du gouvernement dans le cas où les élections législatives aboutissent à une majorité différente de la famille politique du Président de la République, le Chef du gouvernement est désigné parmi la majorité parlementaire, Le Président de la République le charge de former le gouvernement dans les trente jours, et de préparer le programme du gouvernement à partir du programme de la majorité parlementaire.

Nous constatons que les réformes récentes tentent de trouver des débouchés appropriés à la situation actuelle et à ses circonstances, en adoptant le système semi-présidentiel comme mode de gouvernance qui conduit au consensus entre les différentes forces politiques afin de parvenir à la stabilité gouvernementale et à la coexistence entre la majorité parlementaire et le président élu.

3- Réglementation de la liberté de la presse : Le système politique algérien a eu tendance à lever les restrictions dans le domaine des médias (en particulier les chaînes de presse audiovisuelles et écrites du secteur privé), il est certain que cette tendance n'a pas été soutenue en détail dans la loi sur les médias publiée en 2012, et les chaînes visuelles par satellite n'ont pas pu commencer à diffuser en raison d'obstacles juridiques, elles ont donc eu recours aux pays arabes et européens, les réformes de 2020 ont fusionné ces chaînes en chaînes de contenu public, et les réformes du secteur des médias visaient à normaliser les procédures d'octroi de licences pour les chaînes audiovisuelles traditionnelles et les chaînes visuelles via Internet, d'autre part, les réformes du travail journalistique comprennent un arsenal juridique composé de trois projets de loi, le premier relatif à la loi organique des médias, le second à la loi régissant l'activité audiovisuelle, tandis que le troisième est relatif à la presse écrite et électronique visant à moderniser et à organiser le secteur tout en adaptant les dispositions de la constitution de 2020 qui renforcent les garanties de la liberté d'expression car il est venu avec des facilités dans le domaine de la création de journaux avec une licence uniquement au lieu d'une accréditation.

Le nouveau projet a également inclus des détails dans sa définition de la profession de journaliste, par rapport à la loi sur les médias de 2012, où il a été défini comme toute personne qui exerce une activité journalistique en vertu d'une



carte de journaliste, tandis qu'un journaliste professionnel est défini comme toute personne qui exerce une activité journalistique et tire de cette activité sa profession habituelle et une source principale de ses revenus, justifiant soit d'un diplôme d'enseignement supérieur directement lié à la profession de journaliste et d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine du journalisme, ou un certificat d'études supérieures dans n'importe quelle spécialisation avec une formation en journalisme et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine du journalisme. Dans le cadre du renforcement de la protection du journaliste, le projet est venu assurer la protection du journaliste contre toute forme de violence, d'insulte ou de menace dans l'exercice de ses fonctions, et la mise en place de nouvelles instances telles que l'autorité de contrôle de la presse écrite et la presse électronique, l'autorité nationale indépendante de contrôle de l'audiovisuel et la mise en place d'un conseil supérieur de déontologie de la profession de journaliste.

4- Organiser les pouvoirs et consacrer le principe de séparation des pouvoirs : Parmi les nouvelles réformes les plus importantes approuvées par les décideurs en Algérie figure l'accent mis sur la règle de la dissuasion mutuelle équilibrée qui fait la fin de chaque autorité entre les mains de son homologue par :

- Se référer au système de double autorité exécutive.
- Réduction des pouvoirs du Président de la République.
- Limiter le nombre de mandats présidentiels à seulement deux mandats présidentiels consécutifs ou distincts, sachant qu'aucun amendement constitutionnel ne peut porter atteinte à ce principe, ce qui rend le système semi-présidentiel suffisant pour consolider le principe de la rotation du pouvoir.
- L'amendement constitutionnel de 2020 a confirmé que l'État est fondé sur la séparation des pouvoirs et la représentation démocratique, et pour garantir ce principe, la Cour constitutionnelle est devenue habilitée à contrôler le fonctionnement et l'activité des pouvoirs publics, et à statuer sur les différends qui peuvent survenir entre les autorités constitutionnelles, et cette nouvelle compétence contribue à contrôler les relations existantes entre les trois autorités de l'État, notamment après le titre de la section sur l'organisation des pouvoirs avec " Organisation des pouvoirs et séparation entre eux" pour confirmer l'indépendance de chaque autorité³².



Conclusion

Au final, nous concluons qu'il existe une similitude dans les facteurs de réforme politique en Algérie et en Tunisie en raison de l'existence des mêmes caractéristiques du système politique dans les deux pays et des revendications internes, en plus de l'exposition des deux pays aux mêmes pressions internationales, d'introduire davantage de réformes économiques et politiques conformes à un modèle occidental dans le style de gouvernement des mécanismes des droits de l'homme, et la participation de la société civile et la décentralisation dans la gouvernance, et la séparation des politiques et autres puissances, et à partir de là, l'Algérie et la Tunisie ont réformé leurs lois et leurs constitutions, et malgré cela, les effets négatifs de la mondialisation continuent de menacer les deux pays à tous les niveaux politique, économique, culturel et social. Selon les mutations internes et mondiales liées à l'évolution des rôles de l'État et à l'émergence des institutions de la société civile, l'État en Tunisie et en Algérie doit reformuler sa relation avec ses citoyens, en établissant un projet de bonne gouvernance qui soit basée sur l'approfondissement des droits et libertés, l'élargissement de la participation politique et la modification du rôle de l'État par son retrait des obligations du pays parrain envers le pays partenaire dans le processus de développement avec les différentes parties de la société.

De ce qui précède, on peut dire que la force politique de l'État le fait interagir avec une société civile, et qu'ils ont une responsabilité conjointe dans le façonnement de la sphère publique, la réalisation de gains et l'application de la justice, l'élaboration de plans et d'orientations relationnelles, et de traités. La confiance garantit également la stabilité de la société sur la base d'une justice réaliste, les recommandations les plus importantes qui peuvent contribuer à approfondir les réformes politiques et démocratiques en Algérie et en Tunisie sont les suivantes :

- ✓ Impliquer diverses forces telles que les organisations de la société civile, en particulier les organisations de jeunesse, les organisations de femmes et les intellectuels.
- ✓ Développer l'esprit citoyen comme condition préalable à l'ouverture politique, à la modernisation et à la mobilisation autour des réformes politiques et démocratiques.
- ✓ Construire un système de communication efficace, où la communication moderne basée sur les technologies modernes de l'information.
- ✓ Permettre l'action politique des différentes forces de la communauté politique.



Le contexte de la réforme politique et son impact sur l'action politique : le cas de la Tunisie et l'Algérie

- ✓ Approfondir la liberté d'expression, en particulier dans le domaine des médias et du journalisme, car c'est un espace pour relier l'État à la société, exposer les déséquilibres dans la mise en œuvre des politiques publiques et responsabiliser les responsables.
- ✓ Réhabilitation des centres de recherche scientifique, des organes consultatifs, des experts et des spécialistes en proposant des projets, des programmes et des plans pour des politiques réussies

Marges

¹ - John Weston, Oxford Dictionary, 1ère édition, Academia International, Beyrouth, 2005, p. 891.

² - Larousse, Définition de réforme dans le dictionnaire français, <https://www.larousse.fr/>, (consulté le : 13/11/2022-13h).

³ - Mohamed ben Abi Bakr ben Abdel Qadir Al-Razi, Mokhtar Al-Sihah, 3ème édition, Al-Kitab Al-Arabi, Beyrouth, 1981, p. 367.

⁴ - Ibrahim Mustafa, dictionnaire intermédiaire, 2ème édition, La Bibliothèque islamique, Istanbul, 1972, p. 520.

⁵ - Burhan Ghalioun, "Quand la réforme tourne au dilemme", dialogue civil, n° 1570, 2006, sur le site : www.Rezgar.com, navigation: 13/11/2022-15h.

⁶ - Ibrahim Mohamed Aziz, La problématique de la réforme politique au Moyen-Orient, 1ère édition, Rune Press, Al-Salmaniya, 2010, p. 17.

⁷ - Abd al-Wahab al-Kayali, Encyclopédie de la politique, Partie 1, 1ère édition, La Fondation arabe pour les études et l'édition, Beyrouth, 1979, p. 206.

⁸ - Ismaïl Maaref, Chemins de transformation démocratique dans la région arabe, Presses universitaires, Algérie, 2013, page 310.

⁹ - Ibid., p. 302.

¹⁰ - Abdel kader Abbasi et Mustafa Merdi, « Les élites politiques et leur rôle dans la réforme politique dans le monde arabe, la Tunisie comme modèle 2010-2014 », Journal de recherche juridique et politique, Le dixième numéro, juin 2018, p. 870

¹¹ - Voir : Abd el-Ilah Belkeziz, Dans la réforme politique et la démocratie 1ère édition, Dar Al-Hiwar pour l'édition et la distribution, Syrie, 2007, p. 101.

¹² - Abd adin ben Amrawi, "Exigences pour construire les fondements de la légitimité démocratique dans les systèmes politiques maghrébins", Revue Génération d'études politiques et de relations internationales, numéro 13, décembre 2017, p. 42.

¹³ - Youssef Ben Yazza, Mabrouk Sahli, " Les réformes politiques comme mécanisme de démocratisation dans les pays du Maghreb ", Revue d'études et de recherches, numéro 25, 2016, p. 5.

¹⁴ - Ben Amrawi, Op ;cit, p. 49.

¹⁵ - Youssef Baitish, Le monde arabe et les problèmes et défis de la mondialisation politique, Centre démocratique arabe, Berlin, 2020.

¹⁶ - Abdel kader Abbasi, Op ;cit, , p. 882.

¹⁷ - Mabrouk Sahli, La réforme politique dans les pays d'Afrique du Nord, Étude de cas (Tunisie, Algérie, Maroc), Analyse, ORSAM, Ankara, Turquie, 2018, pp. 8-9.

¹⁸ - Johanna Geron, Tunisie. Kais Saïed, un « serviteur » à la peine sur les réformes institutionnelles, ANALYSE, février 2022, <https://orientxxi.info/>, consulté le : 2/12/2022-14h.

¹⁹ - Éric Job, La Tunisie de kais Saïed ou la politique de la contradiction, 2022, www.jadaliyya.com, consulté le : 15/07/2022-12h.

²⁰ - Marc Pierini, Consolider la transition tunisienne : le rôle des grandes réformes, Fondation Carnegie pour la paix internationale, Beyrouth, 2016, p.8.



Le contexte de la réforme politique et son impact sur l'action politique : le cas de la Tunisie et l'Algérie

²¹- Voir : Article 10 de la Constitution de 1963, Ratifié par le Conseil National le 28/08/1963, Journal Officiel du : 10/09/1963.

²² - Voir : Article 27 de la Constitution de 1963.

²³- Les conflits personnels ne se sont pas limités à influencer le gel de la constitution de 1963. Avant cela, préparer un projet était l'une des tâches de l'Assemblée nationale constituante élue le 20 septembre 1962. Cependant, le premier ministre a formé une commission spéciale pour préparer le projet. Constitution, débattu dans un colloque national auquel assistaient des cadres du parti au pouvoir et des personnalités, puis le projet fut soumis à un référendum populaire le 09/08/1963 après avoir été approuvé par l'Assemblée constituante et publié au Journal officiel le 09/10/1963.

²⁴- Voir article (12) de l'ordonnance n° 76-97 du 30 Dhul-Qi'dah 1396/22 novembre 1976 portant promulgation de la Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Journal Officiel du 2 Dhul -Hidjah 1396/24 novembre 1976, page 1295.

²⁵- Article (06), *ibid.*, p. 1294.

²⁶- Voir : Loi n° 79/06 du 7 juillet 1979 portant amendement constitutionnel et Loi n° 80/01 du 12 janvier 1980 portant amendement constitutionnel.

²⁷ - Mabrouk Sahli, *Op ;cit*, p. 5.

²⁸- Abdel kader Abdel Ali, Les réformes politiques et leurs résultats possibles après les élections législatives en Algérie, Centre arabe de recherche et d'études politiques, Doha, 2012, pp. 3, 4.

²⁹- Voir :Article 176 de l'Ordonnance n° 21-01 du 26 rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021, portant loi organique relative au régime électoral, Journal Officiel n° 17 du 10 mars 2021, p. 25.

³⁰- Voir : Ordonnance n° 21-01 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral.

³¹ - Nouredine Zemam, Forces politiques et développement, une étude de sociologie du tiers monde, édition Dar Al-Kitab Al-Arabi, Algérie, 2003, p. 79.

³²-Mohamed Dhaif, « La nature du système gouvernemental à la lumière de l'amendement constitutionnel », Journal du Conseil constitutionnel, numéro spécial 14, 2020, p. 173.

Bibliographie

• textes juridique

- Constitution de la République Algérienne démocratique et populaire de 1963, Ratifié par le Conseil National le 28/08/1963, Journal Officiel du : 10/09/1963

- Ordonnance n° 76-97 du 30 Dhul-Qi'dah 1396/22 novembre 1976 portant promulgation de la Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Journal Officiel du 2 Dhul Hidjah 1396/24 novembre 1976.

-Loi n° 79/06 du 7 juillet 1979 portant amendement constitutionnel et Loi n° 80/01 du 12 janvier 1980 portant amendement constitutionnel.

-Ordonnance n° 21-01 du 26 radjab 1442/ 10 mars 2021, portant loi organique relative au régime électoral, Journal Officiel n° 17 du 10 mars 2021.

- Ordonnance n° 21-01 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral.

• Ouvrages

- Abd al-Wahab al-Kayali, Encyclopédie de la politique, Partie 1, 1ère édition, La Fondation arabe pour les études et l'édition, Beyrouth, 1979.

- Abd el-Ilah Belkeziz, Dans la réforme politique et la démocratie 1ère édition, Dar Al-Hiwar pour l'édition et la distribution, Syrie, 2007.

- Ibrahim Mohamed Aziz, La problématique de la réforme politique au Moyen-Orient, 1ère édition, Rune Press, Al-Salmaniya, 2010.

- Ibrahim Mustafa, dictionnaire intermédiaire, Deuxième édition, La Bibliothèque islamique, Istanbul, 1972.

- Ismaïl Maaref, Chemins de transformation démocratique dans la région arabe, Presses universitaires, Algérie, 2013.



Le contexte de la réforme politique et son impact sur l'action politique : le cas de la Tunisie et l'Algérie

- John Weston, Oxford Dictionary, 1ère édition, Academia International, Beyrouth, 2005.
- Mabrouk Sahli, La réforme politique dans les pays d'Afrique du Nord, Étude de cas (Tunisie, Algérie, Maroc), Analyse, ORSAM, Ankara, Turquie 2018.
- Marc Pierini, Consolider la transition tunisienne : le rôle des grandes réformes, Fondation Carnegie pour la paix internationale, Beyrouth, 2016.
- Mohamed ben Abi Bakr ben Abdel Qadir Al-Razi,, Mokhtar Al-Sihah, 3ème édition, Al-Kitab Al-Arabi, Beyrouth, 1981.
- Youssef Baitish, Le monde arabe et les problèmes et défis de la mondialisation politique, Centre démocratique arabe, Berlin, 2020.
- Abdel kader Abdel Ali, Les réformes politiques et leurs résultats possibles après les élections législatives en Algérie, Centre arabe de recherche et d'études politiques, Doha, 2012.
- Noureddine Zemam, Forces politiques et développement, une étude de sociologie du tiers monde, édition Dar Al-Kitab Al-Arabi, Algérie, 2003.

• **Articles**

- Abdel kader Abbasi et Mustafa Merdi, « Les élites politiques et leur rôle dans la réforme politique dans le monde arabe, la Tunisie comme modèle 2010-2014 », Journal de recherche juridique et politique, Le dixième numéro, juin 2018, p.p 864-899.
- Abd adin ben Amrawi, "Exigences pour construire les fondements de la légitimité démocratique dans les systèmes politiques maghrébins", Revue Génération d'études politiques et de relations internationales, numéro 13, décembre 2017, p.p41-59.
- Youssef Ben Yazza, Mabrouk Sahli, " Les réformes politiques comme mécanisme de démocratisation dans les pays du Maghreb ", Revue d'études et de recherches, numéro 25, 2016, p.p 126-137.
- Mohamed Dhaif, « La nature du système gouvernemental à la lumière de l'amendement constitutionnel », Journal du Conseil constitutionnel, numéro spécial 14, 2020, p.p165-180.

• **sites Web**

- Burhan Ghalioun, "Quand la réforme tourne au dilemme ", dialogue civil, n° 1570, 2006, sur le site : www.Rezgar.com, navigation: 13/11/2022-15h.
- Éric Job, La Tunisie de kaïs Saïd ou la politique de la contradiction, 2022, www.jadaliyya.com, consulté le : 15/07/2022-12h.
- Johanna Geron, Tunisie. Kaïs Saïed, un « serviteur » à la peine sur les réformes institutionnelles, ANALYSE, février 2022, <https://orientxxi.info/>, consulté le: 2/12/2022-14h.
- Larousse, Définition de réforme dans le dictionnaire français, <https://www.larousse.fr>, consulté le: 13/11/2022-13h.